

1	COMPTE RENDU DU CAUCUS	Responsable
1.1	Compte rendu du caucus du mois de juin 2019 (Annexe)	Luc
2	DÉCISION	Responsable
2.1	Acceptation de la politique de gestion des matières résiduelles (Annexe)	Luc
2.2	Demande d'un citoyen – Achat d'une parcelle de terrain municipal (Annexe)	Luc
2.3	Acceptation du compte rendu nautique avec commentaires du Conseil (Annexe)	Joseph
2.4	Acceptation de la Politique de location d'infrastructures municipales (Annexe)	Luc
3	DISCUSSION	Responsable
3.1	Garda	Luc
3.2	Suivi des derniers résultats d'échantillonnage des tributaires (Annexe à venir)	Luc
4	ASPECTS OPÉRATIONNELS	Responsable
4.1	Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe à venir)	Luc
4.2	Liste des permis émis (Annexe)	François
4.3	Problématiques - Service de l'urbanisme (Annexe)	François
4.4	Rapport mensuel verbal du Service de protection	Pierre
4.5	Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.6	Rapport mensuel – Activités financières au 30 juin 2019 (Annexe à venir)	Nadine
4.7	Communication	Christine



DATE	21 JUIN 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 JUIN 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-06	RÉUNION N°	6				

Présences Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier et Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.0 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2019 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal et compte rendu.

6.1 « Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel » : Voir procès-verbal. On explique que la Ville a obtenu gratuitement la réalisation du nouvel aménagement paysager de la « pointe de tarte » de la part du nouveau propriétaire du 29, chemin Fridolin-Simard, M. Michel Morin. Une résolution doit être adoptée pour accepter le don et fixer des conditions. M. Dydzak déclare qu'il est un proche de M. Morin et se retire de la salle pour ne pas prendre part à ces discussions.

Lettre et résolution envoyées.

6.2 « Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel – Remerciements et libération » : Voir procès-verbal. Suite à une inspection finale, il y a lieu de confirmer que le don de M. Lépine est satisfaisant et de le libérer de ses responsabilités. Aussi, la Ville remerciera M. Lépine pour le temps et l'expertise investis dans la réalisation de l'aménagement de la « pointe de tarte ». Auparavant, M. Dydzak a déclaré être un proche de monsieur Lépine et s'est retiré de la salle. Il n'a pas pris part à ces discussions.

Lettre et résolution envoyées.

Le Conseil se questionne sur l'opportunité de solliciter les citoyens pour obtenir une sculpture afin de l'installer sur le socle de ciment à la « pointe de tarte ». M. Stefan Tremblay souligne qu'il n'est pas toujours souhaitable d'accepter des dons de la part des citoyens et rappelle que le Conseil doit être rigoureux dans son analyse.

Décision : ✓ Ne pas solliciter les dons pour une sculpture.

6.3 « Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2018 » : Voir procès-verbal. On explique que le rapport du Maire, auparavant produit en décembre et comportant beaucoup d'information, doit maintenant être publié à la suite de la réception du rapport du vérificateur externe puisque le rapport se veut un résumé des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Rapport publié sur le site Internet et sur Voilà!

6.4 « Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge » : Voir procès-verbal. L'entente entre la Ville et la Croix-Rouge en cas de sinistre prend fin en juillet 2019, il y a donc lieu de la renouveler pour les trois prochaines années au coût annuel de 170 \$.

Entente envoyée



DATE	21 JUIN 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 JUIN 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-06	RÉUNION N°	6				

6.5 « Nomination de membres – Comité nautique » : Voir procès-verbal. Il est expliqué qu'un nouveau Comité nautique a été formé, malgré l'existence d'un Comité officiellement constitué par résolution. Il faut donc abroger ladite résolution et procéder à la nomination des nouveaux membres.

6.6 « Échange de terrains – Avenue de Guyenne » : Voir procès-verbal. Le directeur général explique qu'au moment de procéder à la réfection de l'avenue de Guyenne, un empiètement (aménagement d'une haie) avait été constaté. Suite à une entente avec le propriétaire, les travaux ont été réalisés en conservant l'architecture réelle de la rue, avec échange de parcelles de terrains. Il est donc approprié d'adopter la résolution pour faire avancer le dossier.

6.7 « Adoption - Règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt » : Voir procès-verbal. Le montant du règlement a été révisé par l'architecte, explication est faite aux membres du Conseil. La trésorière mentionne que le remboursement en capital et intérêts de ce règlement d'emprunt est estimé à 53 500 \$ par année, soit 106.63 \$, pour 20 ans, par unité d'évaluation moyenne (573 271 \$).

Règlement transmis au
Ministère pour
approbation.

7.1 « Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 796, 140, chemin d'Estérel – Implantation d'un cabanon » : Voir procès-verbal. On présente le dossier d'un cabanon construit sans permis. Le directeur du Service de l'urbanisme a demandé au propriétaire de compléter une demande de permis pour avoir une implantation conforme. Réalisation des travaux, mais l'implantation est toujours non conforme, il y a eu émission d'un constat d'infraction. Lors de l'audition à la Cour, pour régler le dossier, les parties (juge, avocats) ont convenu que le contrevenant dépose une demande de dérogation mineure pour régler la problématique.

7.2 « P.I.I.A., Lot 5 508 662, 9, avenue des Engoulements – Rénovation extérieure du bâtiment principal » : Voir procès-verbal. M. Lussier déclare que son fils est l'entrepreneur au dossier. Il s'absente et ne prend pas part aux discussions.

8.1 « Adoption – Règlement numéro 2019-678 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue d'Artois, de la place d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles, pour une dépense totalisante 253 900.00 \$ en utilisant les soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés pour en acquitter le coût » : Aucune modification en comparaison du projet de règlement. Voir procès-verbal.

Règlement transmis au
Ministère pour
approbation.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (CAUCUS)

AJOUTS :

- Discussion (3.5) : Mise à jour des bandes riveraines et des quais
- Aspects opérationnels (4.11) : Politique de gestion des matières résiduelles
- Aspects opérationnels (4.12) : Insatisfaction envers le fournisseur d'agents de sécurité

1.1 COMPTE RENDU DU CAUCUS DU MOIS DE MAI 2019

Aucun commentaire.



DATE	21 JUIN 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	3	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 JUIN 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-06	RÉUNION N°		6			

2. DÉCISION

3. DISCUSSION

3.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ NAUTIQUE – SUIVI

Plusieurs discussions ont lieu concernant les recommandations du Comité nautique. Voir la réponse du Conseil au Comité pour décision. Ce point sera inscrit au prochain caucus pour accepter les commentaires du Conseil.

3.2 LOCATION DU CHALET DU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD

On explique aux élus que quelques citoyens demandent parfois à réserver le parc ou le chalet du parc Thomas-Louis-Simard. Le directeur général aimerait que le Conseil statue à savoir si la Ville désire louer le chalet du Parc Thomas-Louis-Simard et le chalet du Parc d'Estérel. Il suggère de ne pas accepter de louer ces infrastructures.

Décision : ✓ Préparer une courte politique à être adoptée lors du prochain caucus.

3.3 RÉPONSE – LETTRE DE ZARDEV DU 11 JUIN 2019

On présente un projet de lettre en réponse à Zardev concernant une invitation pour une rencontre pour discuter de la refonte des règlements d'urbanisme. Le directeur général mentionne que si jamais les représentants de Zardev rencontrent le Conseil, il est suggéré que le Maire soit accompagné de Conseillers, au moins 2.

Décision : ✓ La lettre est approuvée telle que présentée.

Lettre transmise.

3.4 ÉCHANTILLONNAGE DES TRIBUTAIRES PROBLÉMATIQUES – SUIVI

On présente le dossier. M. Dydzak mentionne qu'il a demandé à Mme Dicaire, Mairesse de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson, à ce qu'ils installent des bouées pour délimiter la zone de contamination. Les prochains tests dans le dossier de la qualité de l'eau des lacs seront faits après la Saint-Jean-Baptiste, nous n'avons pas les résultats à ce jour.

Décision : ✓ Redemander à Sainte-Marguerite de nous fournir leurs résultats.

3.5 (AJOUT) MISE À JOUR DES BANDES RIVERAINES ET DES QUAIS

L'employé étudiant, M. Hadzurik, présente son travail en regard des bandes riveraines et des quais, les élus sont satisfaits de son travail et de sa présentation. Après inspection au Lac Dupuis, nous constatons que 43 % des quais sont problématiques.

Décision : ✓ On demande à ce qu'un rapport comparatif entre 2018 et 2019 soit produit à la fin de la saison

4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

Aucun commentaire.



DATE	21 JUIN 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	4	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 JUIN 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-06	RÉUNION N°	6				

4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois de mai 2019, 25 permis ont été émis, dont voici la nomenclature :

Construction – Bâtiment principal : 2

Agrandissement/Transformation/Rénovation - Bâtiment accessoire : 1

Installation sanitaire : 1

Ouvrage de captage des eaux souterraines : 2

Démolition – Bâtiment principal : 1

Démolition – Autre bâtiment : 1

Construction d'un quai : 2

Abattage d'arbres : 15

On se questionne au niveau du coût d'un permis qui a été émis pour une passerelle. La question sera adressée au directeur du Service de l'urbanisme à son retour de maladie.

Le coût du permis a été fixé conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2006-496 sur l'émission des permis et certificats : aménagement et modification d'une construction complémentaire

4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de séance de juillet 2019 pour y voir les commentaires.

4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1^{er} au 31 mai 2019.

- Un camion ne fait pas ses arrêts à l'intersection Fridolin-Simard (Chertsey) et Estérel
- Chien qui jappe sur l'avenue de Versailles, chien laissé seul dans l'enclos
- Drone survole près de l'avenue des Amiraux
- Constat au 1, avenue des Amiraux pendant les travaux, émis le 20 mai 2019
- Demande au Service de protection de vérifier la fin de semaine aux endroits où il y a des travaux dans la semaine pour contrôler le bruit
- Suggestion d'un policier. Entrer dans les stationnements privés lors des absences pour vérifier, une discussion doit avoir lieu pour en arriver à une décision, désirons-nous établir une telle pratique? Il faut comprendre que notre responsabilité peut être mise en cause, le directeur général mentionne qu'il n'est pas certain que tous les résidents acceptent cette pratique. Il ne faut pas oublier non plus que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent aller sur les quais pour identifier un contrevenant, sauf lors d'infractions criminelles, selon l'information donnée par Lt. Voyer.

4.5 LISTE DES CORRESPONDANCES

La liste des correspondances a été déposée avec les documents des séances, aucune question.

4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MAI 2019

On consulte le rapport mensuel des activités financières au 31 mai 2019. Le rapport montre des dépenses de 37.59 % comparativement à 41.66 % donc 4.07 % de moins que la norme.

On demande à la trésorière un comparatif avec l'année 2018 pour la section des droits de mutation.



DATE	21 JUIN 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	5	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 JUIN 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-06	RÉUNION N°			6		

4.7 COMMUNICATION

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

	Voilà	Site	Courriel	Poste
Mise en ligne du procès-verbal d'avril 2019	x	x		
Avis public– 22 mai 2019 - Promulgation du règlement 2019-676 (gestion contractuelle)	x	x		
Bulletin Nouvelles d'Estérel	x	x	x	x
Cours peinture	x	x	x	
Yoga	x	x		
Communiqué pour la consultation en urbanisme	x	x	x	
Cours de tennis	x	x	x	
Collecte de sang	x	x	x	
Annonce congé Saint-Jean-Baptiste et Fête du Canada	x	x		
Café du Maire	x	x	x	
Café du maire – Rappel			x	
Mise en forme	x	x	x	
Annulation de la collecte de sang	x	x	x	

On demande qui répond aux courriels de Conseil@villedesterel.com : Mmes Bonneau et Morin y ont accès via leur boîte de courriel, la plupart du temps, Mme Morin répond après avoir consulté Mme Bonneau.

4.8 COMPTE RENDU VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Mme Zuckerman résume la dernière rencontre du CCE et réitère que ce point est en haut de la liste dans les priorités de la Ville, Il a été question entre autres des bernaches qui semblent s'être déplacées vers le Parc Thomas-Louis-Simard. L'arrivée de renards et l'utilisation d'un drone font qu'il semble y avoir beaucoup moins d'oies. Il a été mentionné que la quatrième édition de la marche communautaire a reçu 21 participants, qui ont ramassé 30 sacs à ordures, il est constaté qu'il y a moins de cigarettes et de poils de brosses de balai, alors qu'il y avait plus de bouteilles de bière. Aussi, plusieurs sacs d'excréments de chien ont été ramassés autour du Lac Dupuis, la personne a été rencontrée et sensibilisée. Le Comité est en train de voir à l'organisation de la prochaine Fête des citoyens.

4.9 COMPTE RENDU VERBAL – AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Mme Landry explique ce qui a été fait comme changements au niveau des aménagements paysagers. Elle remercie Mmes Bonneau et Chaput pour leur collaboration. Un sous-comité assiste Mme Landry qui compte Mmes Gariépy et Cloutier, l'objectif est d'enjoliver les aménagements en priorisant la plantation de vivaces afin de diminuer le travail de Mme Chaput et le budget annuel. Une discussion a lieu concernant l'achat de fleurs pour cet été, 4 demandes de prix ont été envoyées. Les Jardins Tom Pousse ont fait une soumission, malheureusement, ils n'étaient pas les moins chers et ne pouvaient fournir les fleurs exigées par la Ville. Toutefois, la Ville continue à y faire l'achat de fleurs, de terre, paillis et autre.

4.10 CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS

Aucun Commentaire.

4.11 (ajout) POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

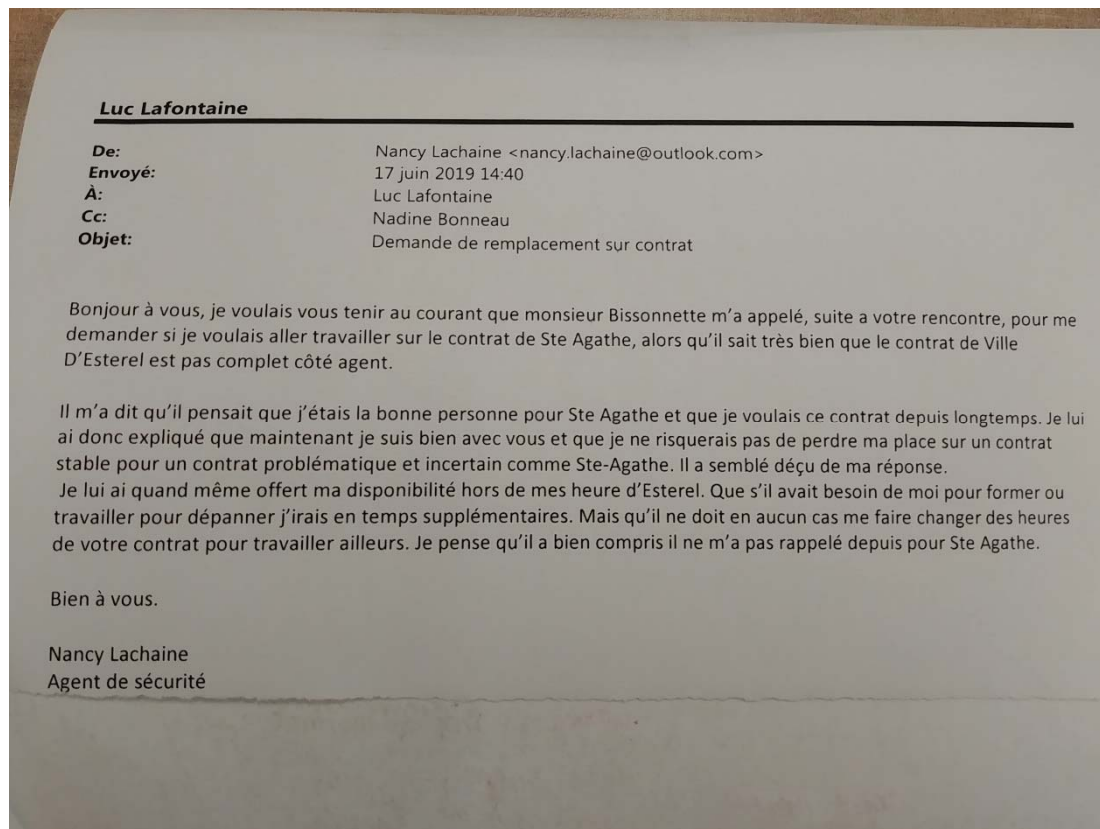
Le directeur général résume ce qu'il a préparé pour créer une politique de gestion des matières résiduelles. Elle sera présentée ultérieurement pour être acceptée en caucus.



DATE	21 JUIN 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	6	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 JUIN 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-06	RÉUNION N°			6		

4.12 (ajout) GARDA

Le directeur général exprime son insatisfaction par rapport à la compagnie. Beaucoup de difficulté à nous envoyer des candidats pour remplacer les départs d'agents et les vacances d'été. Lorsqu'ils envoient des agents, nous les formons et quelques jours après, les agents formés sont affectés à d'autres contrats. Pour information, nous vous transmettons un courriel d'une agente qui s'est fait marauder par Garda. Vous comprendrez qu'il est difficile de maintenir un service de qualité si nous ne parvenons pas à garder les agents et les retenir en poste quand Garda puise même dans nos effectifs.



5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

8 personnes présentes. Le Maire révisé les points de l'ordre du jour et donne une explication pour chacun de ceux-ci. Il prend un instant pour offrir ses condoléances à la famille de M. Benjamin Greenberg, lequel était très apprécié de la communauté ainsi que du monde juridique. Aussi, des condoléances sont offertes à la famille de Monsieur Louis Lépine et Madame Marie-Chantal Gariépy, suite au décès de sa mère.

Gérald Lafontaine

M. Lafontaine demande des explications quant au projet de cimetière/crématorium. On lui explique que le Conseil est ouvert à offrir un site où les familles et amis des défunts pourraient planter un arbre et y afficher une plaque commémorative, sans autorisation de disposer de cendres. On demande qui fera l'entretien, ce serait la Ville.



DATE	21 JUIN 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	7	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 JUIN 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-06	RÉUNION N°		6			

Gail Cantor

Mme Cantor demande si les travaux routiers sont programmés après la fin de l'été, la réponse est positive.

Annulation de la collecte de sang

M. Dydzak explique qu'Héma-Québec a eu un ennui mécanique avec l'autocar, ce qui explique l'annulation de la collecte de sang.

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Guylaine Gosselin

Mme Gosselin souligne le bon travail du directeur général concernant le point 6.6 de la séance. Au niveau de la piste de motoneiges, pour l'année 2019-2020, elle demande ce qu'il en sera. On lui répond qu'une lettre a été envoyée au président du club de motoneige leur demandant d'informer la Ville durant le mois d'août de tout changement au niveau des tracés de sentiers.

André Boutin

M. Boutin pose des questions à propos de sa propriété et de l'eau du chemin qui continue de se drainer sur sa propriété, lors de grosses pluies, l'eau est brouillée. On lui indique qu'il faudrait faire avancer le dossier pour limiter cela. Nous sommes en train de tout réviser le projet au complet, la Ville étudie toutes les options et leur implication financière.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.

Le 12 juillet 2019

POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



1.0 Objectif

La présente politique a pour but d'établir clairement la position de la Ville en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles à la Ville d'Estérel

2.0 Portée

La présente politique concerne les citoyens, employés municipaux et gardiens de l'ensemble du territoire.

3.0 Procédures

Lorsque quelqu'un se présente au garage municipal pour disposer de matériaux, de branches, de recyclage, de déchets ou de matières organiques, il doit s'identifier à la réception de l'hôtel de Ville et indiquer d'où proviennent les matières qu'il apporte.

3.1 Recyclage

L'apport de matières recyclables n'engendre aucun frais, si les matières sont disposées dans le conteneur de recyclage. S'il y a une grande quantité et que le conteneur de matériaux (40 verges) est nécessaire, des frais sont applicables, selon le règlement de taxation en vigueur.

3.2 Déchets domestiques

L'apport de déchets domestiques n'engendre aucun frais, si les matières sont disposées dans le conteneur de déchets. S'il y a une grande quantité et que le conteneur de matériaux est nécessaire, des frais sont applicables, selon le règlement de taxation en vigueur.

3.3 Branches

L'apport de branches engendre des frais, selon le volume, conformément au règlement de taxation en vigueur. Les branches sont disposées en amoncellement dans la cour pour être brûlées par la suite. Nous n'acceptons aucune souche. Les toutes petites branches peuvent aller dans le bac de compost.

3.5 Compost

L'apport de compost domestique (nourriture, etc.) n'engendre pas de frais, les matières doivent être déposées dans le bac de compost.

L'apport de matières organiques (feuilles, gazon, etc.) engendre des frais, selon le volume, conformément au règlement de taxation en vigueur.

4.0 Information complémentaire

Les employés municipaux doivent proposer aux citoyens l'achat de bacs à compost supplémentaire (jusqu'à concurrence de 3 par résidence) lorsqu'ils apportent des matières organiques. Ils doivent également faire la promotion de l'herbicyclage.

La Ville se dotera d'un deuxième bac à compost au courant de l'été 2019.

La Ville verra à organiser une collecte spéciale pour les matières organiques (résidus verts et feuilles mortes) au printemps et à l'automne.

Luc Lafontaine

De: jaysen cristofaro <jaysen@motorcarlease.com>
Envoyé: 27 juin 2019 10:21
À: Luc Lafontaine
Objet: FW:
Pièces jointes: Jaysen Plans.pdf

Hello Mr Lafontaine,

I am looking to add a flat play area on my lot at 150 Ch Esterel. Most of the land is slopped and my kids play basketball. Ideally I would like to add a flat court with lights in order for them to play. Apporx 50 x 60 flat surface. The lot between 150 (myself) and 148 (mr Archambault) is empty and owned by the city of esterel. I want o inquire if the city would let me purchase a small portion of that land - since it is unbuildable, in order to create the proposed play area outside my garage. I know the counsel meets soon in July - please let me know the procedure to make the request.

Ive attached my certificate map in order to show you what I would like to do.

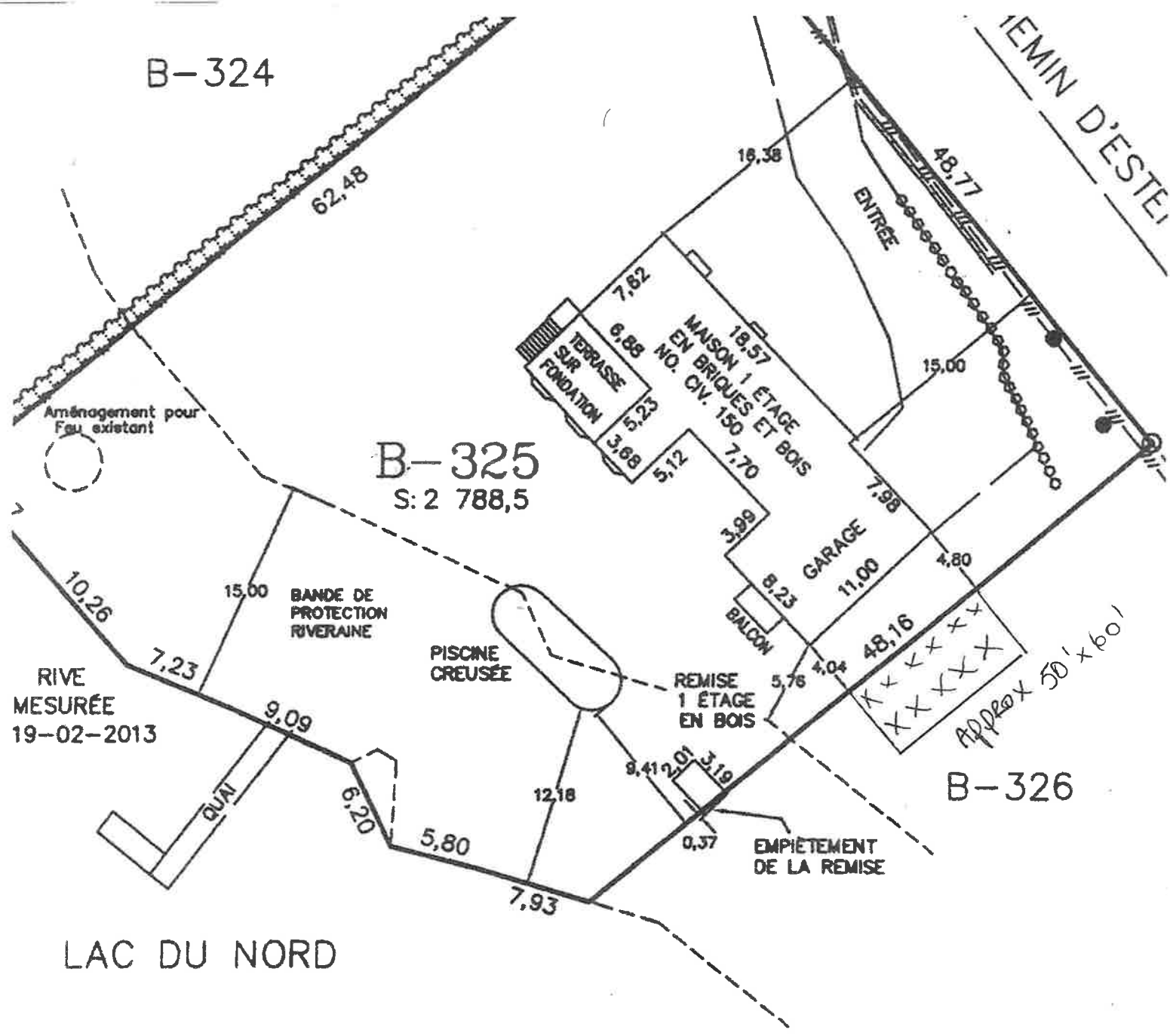
Please do not hesitate to call me

Jaysen Cristofaro

Sent from Mail for Windows 10

From: Andy Tymchuk
Sent: June 27, 2019 9:37 AM
To: jaysen cristofaro
Subject:

--
Andy Tymchuk
C.A.R. Leasing
5055 Buchan
Montreal, Quebec
H4P 1P3
514-735-9727 Office
514-735-8347 Fax
Andy@motorcarlease.com
www.motorcarlease.com



ces des structures aux limites de propriété ont été prises au revêtement. Levé terrain: 6 FÉ

- //— Fils aériens
- ☒ Fosse Septique
- x— Clôture
- >— Hauban
- ☐ Puits
- ⊙ Borne-Fontaine
- ⊞ Haie

N.B.: Ce plan et le rapport l'accompagnant font partie int
 présent certificat de localisation. Ils ont été préparés
 d'une transaction immobilière et ne doivent pas être
 invoqués à d'autres fins sans l'autorisation écrite de s

PLAN ACCOMPAGNANT LE CERTIFICAT DE LOCALISATION

Les mesures sont en m

EURS-GÉOMÈTRES BARRY, RÉGIMBALD, LESSAF
 esjardins, Ville de St-Sauveur (Québec) JOR 1R0 Tél.:(450) 227-6773, 1-800-632-6332
 e Valiquette, Ste-Adèle (Québec) J8B 2M3 Tél.:(450) 229-4566

B-325 DU BLOC B
 PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE

Signé à Saint-Sauveur

- Accueil
 - Vos documents
 - Rôle d'évaluation
 - SIG-Web 2
- Version 1,26

Estérel (77011)

Recherche Imprimer carte 2018-10-12



CARTE DE BASE

- Google Map
- OSM Classique
- Google Hybride
- Google Sat
- Google Terrain
- Inventaire forestier
- Aucune carte de base

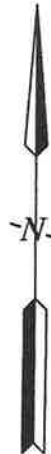
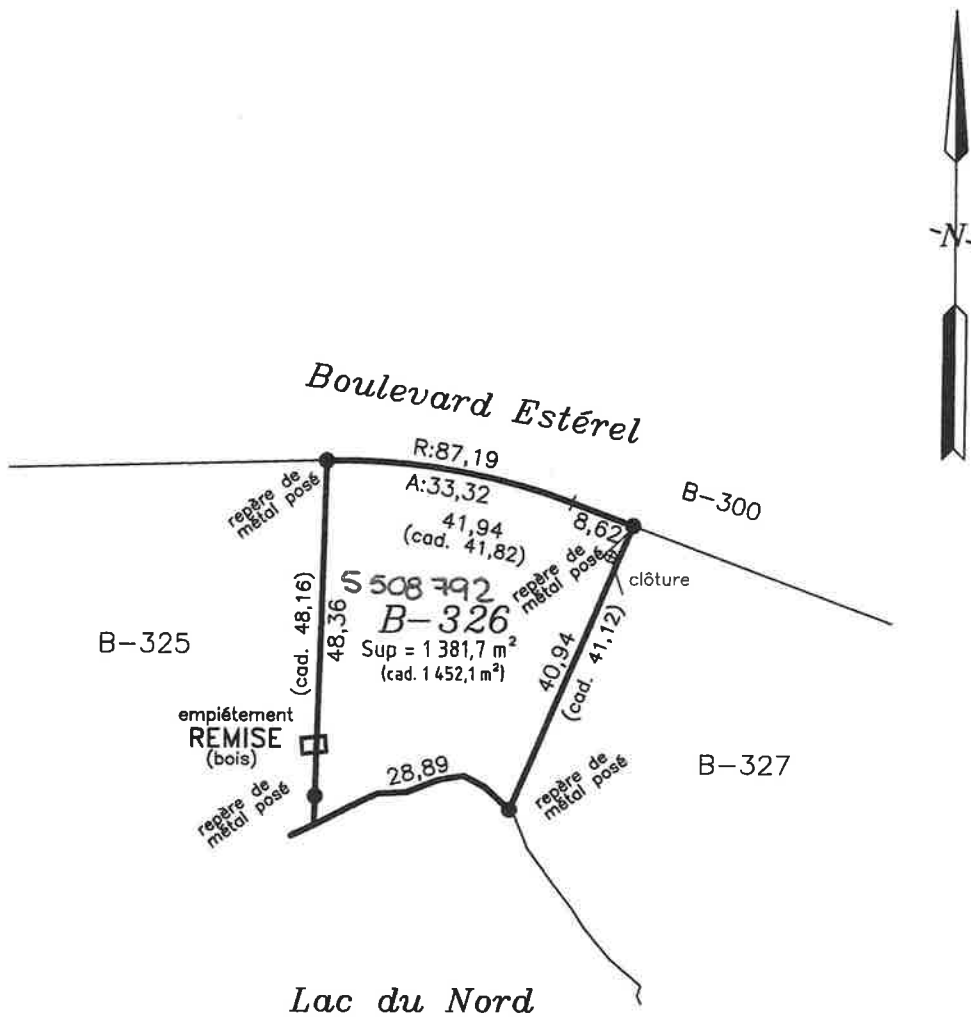
ORTHO

- Ortho 2007
- Ortho 2014

AUTRES

SIG

- Annotations ?
- Unités d'évaluation ?
- Unités de voisinage ?



CERTIFICAT DE PIQUETAGE

Je, Peter Rado, arpenteur-géomètre, certifie avoir posé 4 repères de métal identifiés, le 10 décembre 2008

Les repères posés sont montrés ainsi ●

FEUILLET 15

Nouveau # Lot : S 508 792
 ECHELLE: 1/1000

N.B. Ce plan fait partie intégrante du présent certificat de piquetage.

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres. (SI) (1 mètre = 3.2808 pieds) (1 m² = 10.7639 pi²)

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
 Émise le: 17 JUIN 2009
 Par: *[Signature]*

PLAN de PIQUETAGE
 LOT(S): B-326 du Bloc B
 CADASTRE: Paroisse de Sainte-Marguerite
 MUNICIPALITÉ: Ville d'Estérel
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: Terrebonne

Préparé à la demande de
Ville d'Estérel a/s Luc Lafontaine

Relevé terrain effectué le 11 décembre 2008

Rado, Corbeil & Généreux
 arpenteurs-géomètres

18, Rue Saint-Henri Est
 Sainte-Agathe-des-Monts
 J8C 1S9
 (819) 326-0323

519, Rue Principale
 Saint-Donat
 J0T 2C0
 (819) 424-2815



1937, Chemin du Village
 Saint-Adolphe-d'Howard
 J0T 2B0
 (819) 327-2480

Signé à Ste-Agathe-des-Monts en date du 15 juin 2009

par: *[Signature]* A.G.
 PETER RADO

MINUTE 12695 PLAN F-54569 DOSSIER 2008-417R

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-ET-UN

Le vingt-cinq octobre

DEVANT le soussigné T. JACQUES

TASCHEREAU, notaire à Montréal,

Province de Québec, Canada

O N T. C O M P A R U :

LA CORPORATION DE LA VILLE D'ESTEREL, dans le comté de Terrebonne, dûment représentée aux présentes par MICHEL JUTRAS, secrétaire-trésorier de ladite municipalité, autorisé aux présentes par une résolution adoptée au conseil de ladite municipalité tenue le 22 septembre 1961 dont copie ci-annexée est reconnue véritable par ledit MICHEL JUTRAS et le notaire soussigné,

et

SIMCO ENTERPRISES CO.LTD, une corporation constituée par Lettres Patentes du Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, ayant son siège social en la Cité de St-Michel, agissant et représentée aux présentes par Jacques A. Forest, secrétaire dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie adoptée à son assemblée tenue en la cité de St-Michel; le vingt octobre 1961 dont copie dûment certifiée demeure annexée à la minute des présentes

**BUREAU D'ENREGISTREMENT
DU COMTE DE TERREBONNE**

Le soussigné, certifie que le présent document a été dûment enregistré dans ce bureau à 14 heures 15 minutes de Paris midi ce 25 jour du mois de Octobre l'an mil neuf cent soixante 1961 sous le No. 3445 Classeur No. 310

Régleur
Régistrateur



1047120092

Numéro inscription : 260 097

après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit Jacques A. Forest en présence du notaire et par ce dernier

LESQUELLES ont fait les conventions suivantes:

LA CORPORATION DE LA VILLE D'ESTEREL a cédé et transporté à SIMCO ENTERPRISES CO.LTD à titre d'échange, l'immeuble, suivant:

Le lot numéro CINQ CENT DEUX (502)

Bloc "B" Canton Wexford,

en échange, SIMCO ENTERPRISES CO.

LTD a cédé et transporté à la CORPORATION DE LA VILLE D'ESTEREL le lot numéro TROIS CENT VINGT-SIX (326)

Bloc "B" Canton Wexford.

T I T R E

SIMCO ENTERPRISES CO.LTD a acquis le lot par elle cédé, avec plus grande étendue de DOMAINE D'ESTEREL INC. par acte de vente exécuté devant Me Eugène Poirier, notaire, le 23 octobre 1957 et enregistré à Terrebonne sous le numéro 220430.

LA CORPORATION DE LA VILLE D'ESTEREL a acquis le lot par elle cédé avec plus grande étendue de SIMCO ENTERPRISES CO.LTD par contrat exécuté devant le notaire soussigné le 15 mars 1961 et enregistré à Terrebonne sous le No. 253611.

POSSESSION ET CONDITION

Chacun des échangistes jouira et disposera de l'immeuble à lui cédé à compter de ce jour à charge de:

1.- Payer les taxes municipales et scolaires et toutes autres impositions à compter de ce jour.

Chacun des échangistes renonce aux privilèges de répéter l'immeuble qu'il donne pour le cas ou il serait évincé de celui qu'il reçoit en échange.

D O N T A C T E

FAIT ET PASSE à Montréal, sous le numéro NEUF MILLE CENT TRENTE (9130) des minutes du notaire soussigné.

ET LECTURE FAITE, les parties ont signé avec le notaire et en sa présence.

MICHEL JUTRAS

JACQUES A. FOREST

JACQUES TASCHEREAU,
notaire

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.



Numéro inscription : 260 097

260097

BUREAU D'ENREGISTREMENT
 DU COMITE DE TERREBONNE
 OCT 27 1961
 à *[Signature]*

4.10 . 20

Joseph Fisherman



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE 19 mai 2019 à 13 h 00	LIEU Hôtel de Ville	PAGE 1	DE 3
PROJET Compte rendu du Comité nautique			
N° Rencontre du mois de mai 2019		RÉUNION N° 2019-01	

Sont présents :

- Madame Claudia Baruch, Estérel
- Monsieur Charles Coulson, Estérel
- Monsieur Joseph Dydzak, Estérel
- Monsieur Gérard Lebeuf, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Monsieur Pierre Mercier, Estérel
- Monsieur François Richer Laflèche, Estérel
- Monsieur Stefan Tremblay, Estérel

1.0) **Recommandations issues des discussions du comité**

1.1) Estérel Resort

- Demander aux clients en embarcation non motorisée d'être prudents face aux bateaux à moteur [La notion de respect entre plaisanciers est inscrite au code de conduite, mais il faudrait mettre plus d'emphase pour celui de 2020.](#)
 - [Faire l'achat de bouées pour délimiter une zone d'activités non motorisées](#)
 - [Difficulté d'application, aucune disposition réglementaire, à laisser tomber](#)
 - [Fournir contrat de location, intégrer au code de conduite, s'assurer que les locateurs demandent aux locataires de respecter la capacité de personnes permise par embarcation. Demander aux patrouilleurs de vérifier.](#)
- Encourager les clients en embarcation non motorisée à rester dans la zone 6 km/h (60 mètres de la berge) [Il s'agit d'une bonne suggestion. Inscire au code de conduite 2020.](#)
- Demander de limiter le nombre d'embarcations non motorisées sur le lac en même temps [Nous n'avons pas l'autorité requise pour limiter des activités commerciales de cette façon, c'est un pouvoir Fédéral. Nous pouvons suggérer, sans plus.](#)
- Demander à ce que les clients qui louent les pontons possèdent une carte de conducteur d'embarcation de plaisance [La loi permet aux clients d'une entreprise de location de conduire une embarcation louée sans posséder de carte de compétence. La loi fait que nous ne pouvons pas exiger qu'ils la possèdent lorsqu'ils signent un contrat de location. Ce contrat doit indiquer les clauses minimales du règlement sur les compétences. Envoyer le code de conduite à Estérel Resort et au Viking pour informer la clientèle.](#)

1.2) Marina le Viking

- Empêcher qu'un bateau-école pour le wake surf navigue sur les lacs [Il faudrait demander à Transports Canada une restriction, ou interdire l'activité par un règlement municipal comme ce fut fait pour les zones de wake surf. Pour une restriction, la démarche est plutôt longue : <https://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/TP14350F-accessible.pdf>](#)
[On peut le faire de façon informelle auprès des commerçants. Regarder le prix de vente et le bail de location.](#)
[Zoner nos lacs : faire tableau des modifications.](#)
- Demander à ce que les clients qui louent des embarcations possèdent une carte de conducteur d'embarcation de plaisance [Voir ci-haut, section Estérel Resort.](#)



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	19 mai 2019 à 13 h 00	LIEU	Hôtel de Ville	PAGE	2	DE	3
PROJET	Compte rendu du Comité nautique						
N°	Rencontre du mois de mai 2019			RÉUNION N° 2019-01			

1.3) Communications

- Production d'un dépliant détaillant le code de conduite nautique Le code de conduite se veut déjà un compte rendu. Si les membres du Comité veulent améliorer le Code de conduite, il reste beaucoup de temps avant l'été prochain.
- Production d'une liste regroupant toutes les embarcations avec propriétaires des deux villes pour la patrouille nautique et les hôtels de ville La patrouille possède déjà une liste des vignettes des deux villes, renouvelée à chaque semaine. Demander à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson comment ils contrôlent la vignette « pour essai d'embarcations » qu'ils ont remis à Sport Marine.
- Tenter de discuter directement avec certains individus impliqués pour expliquer les avertissements et constats d'infraction donnés par la patrouille Bonne suggestion, qui va le faire?

1.4) Nouveaux règlements

- Voir à interdire le wake surf avant 10 h 00 et après 19 h 00 Pour obtenir une restriction de ce genre (instaurer des heures pour les activités), il faut comprendre que la démarche est très longue, soit au minimum 1 an et que la demande doit obtenir l'aval de la majorité de la population. <https://www.tc.qc.ca/media/documents/securitemaritime/TP14350F-accessible.pdf> Monsieur Dydzak va lancer la question au café du Maire du 22 juin 2019. On peut suggérer des heures dans la prochain code de conduite.

1.5) Bouées

- Ajouter un signe à l'entrée du lac Dupuis indiquant de vider l'eau de calle (ballasts) Bonne suggestion pour l'an prochain, à inscrire au code de conduite 2020 et voir pour des panneaux.
- Ajouter et mieux disposer les bouées blanches indiquant la zone de 6 km/h (60 mètres) Il faudrait que les membres du Comité s'impliquent et aillent sur le lac pour expliquer clairement leurs demandes.
- Remplacer les bouées de wake-surf d'une meilleure façon Il faudrait que les membres du Comité s'impliquent et aillent sur le lac pour expliquer clairement leurs demandes.
- Ajouter au code de conduite qu'il est interdit de s'accrocher aux bouées.
- Qui va décider d'allouer une bouée blanche? Quoi faire lorsqu'il n'y a plus de bouées disponibles? 2020 : Conseil va statuer sur une politique d'installation.

1.6) Patrouille nautique

- Modifier les heures pour plus de présence en soirée et la fin de semaine Les horaires sont déjà faits dans cette optique, nous préconisons toujours les vendredis, samedis et dimanches.
- Acquisition d'une motomarine pour la patrouille (meilleure détection des infractions) Un tel achat nécessite un budget, plus de disponibilité des patrouilleurs nautiques. Recommandation d'un expert.
- Acquisition d'une caméra de corps Il s'agit d'une bonne suggestion. La SQ suggère une caméra sur l'embarcation. Installation d'une go-pro sur le bateau, maximum 1 000 \$.
- Modifier l'apparence de l'embarcation de patrouille pour une allure plus officielle Bonne idée, vos suggestions sont les bienvenues. À voir.
- Rapport immédiat des infractions et avertissements au Comité ou à certains membres Une fois par mois, M. Tremblay prendra connaissance des rapports et pourra résumer au Conseil.



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	19 mai 2019 à 13 h 00	LIEU	Hôtel de Ville	PAGE	3	DE	3
PROJET	Compte rendu du Comité nautique						
N°	Rencontre du mois de mai 2019			RÉUNION N° 2019-01			

- Discuter avec les patrouilleurs pour mettre l'emphase sur les infractions plus problématiques pour les citoyens. [Bonne idée. Conduite imprudente, nuisance de bruit, directive de faire la liste des infractions.](#)

Achat de 4 nouveaux panneaux, 6 bouées tribord, 6 bouées bâbord, 4 bouées de natation, 15 bouées 60 mètres, bouées de contrôle. 2 panneaux ballasts,

Rédigé par

Vérifié par

François Richer Lafèche

Joseph Dydzak

POLITIQUE DE LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES



1.0 Objectif

La présente politique a pour but d'établir clairement la position de la Ville en ce qui concerne la location d'infrastructures municipales

2.0 Portée

La présente politique concerne le Parc Thomas-Louis-Simard et son bâtiment ainsi que le Parc d'Estérel et son bâtiment

3.0 Procédures

La Ville ne fait en aucun cas la location de ses infrastructures municipales

4.0 Information complémentaire

Ville
d'Estérel

Imprimé le 08 juillet 2019

Date d'émission du 01/06/2019 au 30/06/2019
Toutes valeurs déclarées

Ville d'Estérel

Liste des permis généraux et certificats émis

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Certificat 2019-057	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6201-44-4200-0-000-0000 145-25-BL,5508641 sup.:2602.2 m ²	CEJAS PAUL L. CEJAS PAUL L. 7 AVENUE DES GEAIS		27/06/2019 26/06/2019 28/06/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2019-048	Remplacement de toit <i>Permis de Construction</i> 6201-49-6654-0-000-0000 185-25-BL,5508658 sup.:3498.5 m ²	GEORGIEV STEPHAN P. Toiture Vaillancourt 1 AVENUE DES ENGOULEVENTS Masson		18/06/2019 03/06/2019 30/06/2019	20 000,00 \$	250,00 \$	2019024
Permis 2019-054	Rénovation extérieur parement <i>Permis de Construction</i> 6201-58-7364-0-000-0000 P BB-25-BL,741-25-BL,5508662 sup.:2213.3 m ²	BOHBOT JOSEPH BOHBOT JOSEPH 9 AVENUE DES ENGOULEVENTS Du Nord		27/06/2019 25/06/2019 23/06/2020	65 000,00 \$	250,00 \$	2019027
Certificat 2019-056	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6201-58-7364-0-000-0000 P BB-25-BL,741-25-BL,5508662 sup.:2213.3 m ²	BOHBOT JOSEPH 9 AVENUE DES ENGOULEVENTS		27/06/2019 26/06/2019 27/06/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-046	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6201-69-7140-0-000-0000 192-25-BL,5988932 sup.:5700.6 m ²	RINZLER LARRY Quais Laurentiens - Pierre Labelle 16 AVENUE DES ENGOULEVENTS Du Nord		17/06/2019 17/06/2019 31/07/2019	11 000,00 \$	150,00 \$	2019026
Certificat 2019-047	Remblai / Déblai <i>Certificat d'autorisation</i> 6299-07-5840-0-000-0000 3-25-BLB,5508497 sup.:6218.9 m ²	LAURIN PIERRE LAURIN PIERRE 4 AVENUE DES VERDIERS Masson		17/06/2019 17/06/2019 31/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	

Certificat 2019-044	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6300-75-3813-0-000-0000 638-25-BL,5508262 sup.:2763.5 m ²	ROY JULIE Sébastien Beauchamp 19 AVENUE D' ARLES		07/06/2019 31/05/2019 31/05/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-049	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6301-46-2233-0-000-0000 218-25-BLB,5508710 sup.:4716.8 m ²	LEDUC CHRISTIANE Quais Laurentiens - Pierre Labelle 5 AVENUE DE TOURAINE Du Nord		18/06/2019 18/06/2019 31/07/2019	5 349,00 \$	150,00 \$	2019023
Certificat 2019-050	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6400-02-4379-0-000-0000 P 842-25-BL,5508284 sup.:2788.6 m ²	INGLETON KIRSTEN JACQUELYN INGLETON KIRSTEN JACQUELYN 32 AVENUE D' ANJOU		20/06/2019 18/06/2019 28/06/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-055	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6401-49-1235-0-000-0000 354-25-BLB,5508157 sup.:4957.6 m ²	GOHIER MICHEL GOHIER MICHEL 22 AVENUE DES ALOUETTES		27/06/2019 26/06/2019 26/06/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-052	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6499-00-8238-0-000-0000 635-25-BL,5508442 sup.:2762.2 m ²	KHALIL ABOU HALIM KHALIL ABOU HALIM 2 AVENUE DES AIGLES		25/06/2019 05/06/2019 28/06/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2019-053	Construction - Garage isolé <i>Permis de Construction</i> 6499-10-2678-0-000-0000 631-25-BL,5508444 sup.:3405.7 m ²	BOYER MARJORIE BOYER MARJORIE 3 AVENUE DES AIGLES Dupuis		25/06/2019 02/07/2019 24/06/2020	150 000,00 \$	250,00 \$	2019025
Certificat 2019-051	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6499-34-3922-0-000-0000 521-25-BL,5508384 sup.:3089 m ²	WILNER RYAN Quai Lafantaisie 15 AVENUE DE BLOIS Dupuis		25/06/2019 25/06/2019 24/06/2020	10 000,00 \$	150,00 \$	
Certificat 2019-045	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6499-79-3332-0-000-0000 432-25-BL,5508309 sup.:2793.8 m ²	LAMONT VICTOR LAMONT VICTOR 23 AVENUE DE VERSAILLES		13/06/2019 03/06/2019 28/06/2019	0,00 \$	0,00 \$	

Nombre de logements créés	0
Nombre de logements supprimés	0
Nombre total de permis/cert.:	14
Valeur totale des travaux:	261 349,00 \$
Montant total des coûts:	1 200,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*

Ville
d'Estérel

Ville d'Estérel

Analyse des permis par type

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
Rénovation extérieur parement					
Permis de Construction	0	0	1	65 000	250.00
Sous-total	0	0	1	65 000	250.00
Remblai / Déblai					
Certificat d'autorisation	0	0	1	0	0.00
Sous-total	0	0	1	0	0.00
Construction - Garage isolé					
Permis de Construction	0	0	1	150 000	250.00
Sous-total	0	0	1	150 000	250.00
Remplacement de toit					
Permis de Construction	0	0	1	20 000	250.00
Sous-total	0	0	1	20 000	250.00
Construction d'un quai					
Permis de Construction	0	0	3	26 349	450.00
Sous-total	0	0	3	26 349	450.00
Abattage d'arbres					
RésidentielleUnifamilliale isolée	0	0	7	0	0.00
Sous-total	0	0	7	0	0.00
Totaux	0	0	14	261 349	1 200.00

PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de juillet 2019)

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard	Cube blanc (conteneur) installé sans permis. Foyer dans le 15 mètres 2 abris d'hiver Balançoires dans l'eau près de la rive	<p>28.10.2016 Rencontre avec M. François Dallaire discussion sur les 2 abris d'hiver, le conteneur et le foyer suite à l'envoi d'une lettre d'explication. Il va apporter les demandes à la prochaine réunion du Conseil d'administration.</p> <p>16.01.2017 En caucus, M. Nepveu mentionne que François Dallaire ne peut se soustraire à ses obligations de respecter la réglementation.</p> <p>01.03.2017 Courriel de M. Nepveu qui a convenu avec l'Hôtel d'attendre la fonte des neiges (environ mai).</p> <p>03.03.2017 Réception d'un courriel de Donald Zabatany : Les abris temporaires ne seront pas déplacés tant que le club de Golf ne respectera pas la réglementation.</p> <p>31.05.2017 Rencontre avec MM. François Dallaire, Jean Beaulieu et Éric Tremblay, un certificat de localisation sera remis vers la mi-juillet 2017.</p> <p>21.07.2017 M. Nepveu demande à ce que le dossier soit mis en suspens.</p> <p>18.08.2017 Le Conseil demande à ce que l'Hôtel dépose une demande de certificat d'autorisation pour les balançoires dans le lac au Ministère et nous en transmette copie.</p> <p>28.08.2017 Rencontre avec M. Dallaire pour l'informer de la demande du Conseil, lui ai remis les coordonnées de M. Marquis au MDDELCC.</p> <p>23.10.2017 Un mandat aurait été donné à la firme Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres, selon une information obtenue de M. Nepveu à M. Luc Lafontaine.</p> <p>25.10.2017 Discussion avec l'arpenteur-géomètre M. Peter Rado, il confirme qu'il a le mandat de positionner la ligne des hautes eaux afin de déterminer l'emplacement du cube blanc sur le terrain d'Estérel Resort.</p> <p>09.11.2017 Réception du certificat de localisation # 27276, dossier 5591 de Simon Jean (Murray-Maltais).</p> <p>17.11.2017 Courriel envoyé demandant de relocaliser le foyer en dehors de la marge de 15 mètres et d'enlever les abris en toile au plus tard le 1^{er} mai 2018.</p> <p>08.05.2018 Discussion téléphonique avec M. Dallaire, délai prolongé au 15 mai 2018.</p> <p>15.05.2018 Inspection, le foyer à ciel ouvert a été déplacé en dehors de la bande riveraine et les abris d'hiver ont été enlevés.</p> <p>11.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire pour savoir où en est le dossier concernant les balançoires dans le lac Dupuis et les actions prises de la part de M. Guy D'Astous, Biologiste-Conseil de la firme Enviro-Solutions avec le MDDELCC. Réponse demandée avant le 14 juin.</p> <p>12.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire (suivi pour le dossier des balançoires dans le lac Dupuis).</p> <p>18.06.2018 Discussion avec M. Guy D'Astous. Il me confirme que la demande sera déposée au MDDELCC dans la semaine du 18 juin et qu'il n'y aura pas de problème pour l'acceptation de la demande. Une réponse est attendue dans les 60 jours suite au dépôt.</p> <p>28.06.2018 Une carte de zonage sera remise à M. Guy D'Astous avec les limites de la bande Altantis.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard	(Suite)	<p>21.08.2018 Rencontre avec M. Dallaire concernant la demande qui devait être déposée au MDDELCC en juin dernier. Il semble que M. Shawn Zabatany n'a pas l'intention de signer cette demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du MDDELCC, étant donné son désaccord dans l'utilisation faite dans le littoral du lac, et ESSL Inc. n'a pas la compétence de signer le document.</p> <p>M. Dallaire s'engage à nous faire parvenir la copie du document à être déposé au MDDELCC dans les jours qui suivent la rencontre afin de montrer sa bonne foi.</p> <p>05.09.2018 Réception du document à être déposé au MDDELCC, tel que convenu.</p> <p>Puisqu'il ne semble pas y avoir d'entente possible entre les parties pour signer et envoyer ledit document, M. Taché suggère de demander à l'avocate si nous pouvons émettre un constat d'infraction en vertu du règlement sur le zonage, article 7.4 Constructions et ouvrages dans la zone de protection du littoral.</p> <p>06.11.2018 Il semble que MM. Donald et Shawn Zabatany sont à nouveau propriétaires de l'hôtel. M. Taché va communiquer avec eux afin de les rencontrer.</p> <p>08.11.2018 Rencontre avec MM. Donald et Shawn Zabatany afin de leur remettre le document à déposer au MDDELCC en vue d'obtenir le certificat d'autorisation. En attente de l'accusé de réception.</p> <p>12.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant de nous fournir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>12.12.2018 Tentative de joindre M. Yves Marquis au MDDELCC pour savoir si une demande a été déposée. Il sera au bureau le 13 décembre. À suivre.</p> <p>13.12.2018 Discussion avec M. Marquis du MDDELCC. Il me confirme qu'un avis de réception est toujours envoyé lorsqu'une demande est déposée. Il m'informe que dans ce cas -ci aucune demande n'a été déposée.</p> <p>13.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant s'il a reçu un avis de réception de la part du MDDELCC.</p> <p>14.12.2018 Courriel reçu de M. Zabatany, lequel mentionne « On vous revient mardi ».</p> <p>09.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant à nouveau s'il a reçu l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>09.01.2019 Conversation avec M. Shawn Zabatany. La demande sera déposée dans la semaine du 14.01.2019 et il nous fera parvenir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>21.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany pour savoir s'il avait reçu l'avis de réception du ministère et si oui, de me le faire parvenir.</p> <p>21.01.2019 Courriel reçu de Mme Cynthia Miron, directrice de l'hébergement. Elle m'envoie les documents qui seront remis au MDDELCC pour présentation de la demande.</p> <p>22.01.2019 Courriel envoyé à Mme Miron lui mentionnant que les documents qu'elle nous a fait parvenir sont ceux qui doivent être déposés au MDDELCC. Dès que le ministère les recevra, un accusé de réception sera envoyé et c'est de ce document dont nous avons besoin.</p> <p>23.01.2019 Courriel reçu de Mme Miron. Elle nous enverra l'accusé de réception dès qu'elle le recevra.</p> <p>27.02.2019 Courriel envoyé à Mme Miron pour un suivi. En attente d'une réponse.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard	(Suite)	<p>27.03.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zabatany concernant l'avis de réception du MDDELCC. Il dit qu'il a été envoyé à la Ville. M. Taché l'informe que nous ne l'avons pas reçu. Il va vérifier et informera M. Taché lors de la rencontre prévue à l'hôtel de ville le 3 avril prochain.</p> <p>03.04.2019 Rencontre à l'hôtel de ville avec M. Shawn Zabatany. Il informe M. Taché que les documents ont été transmis par courriel au MDDELCC. Monsieur D'Astous du ministère confirme n'avoir reçu aucun document. M. Zabatany va nous envoyer la preuve de transmission du courriel et il enverra à nouveau sa demande au MDDELCC.</p> <p>24.04.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zabatany concernant l'accusé de réception du MDDELCC; sa secrétaire va communiquer avec moi pour me donner plus d'informations.</p> <p>26.04.2019 Discussion avec la secrétaire de M. Zabatany. Elle me confirme qu'elle me fera parvenir la preuve de transmission par M. D'Astous et me remettra une copie du chèque encaissé par le MDDELCC.</p> <p>17-06-2019 Courriel envoyé à Mme Cynthia Houde, adjointe administrative, pour savoir où en est le dossier.</p> <p>18.06.2019 Discussion téléphonique avec M. Guy D'Astous, biologiste de l'entreprise EnviroSolutions, mandaté pour assurer le suivi du dossier auprès du MDDELCC. Il m'informe qu'une visite du ministère a eu lieu en mai et que le dossier a été transféré au secteur des infractions pour étude.</p> <p>27.06.2019 Courriel reçu de Mme Houde. Elle mentionne qu'elle n'a pas encore reçu l'avis de la part du ministère.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
161	Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs	Protocole pour émission de permis à venir (eau du chemin des Deux-Lacs qui se draine par le terrain des propriétaires)	<p>21.04.2017 Le Conseil autorise le directeur général à organiser une rencontre avec le MDDEP et M. Nicolas Bergeron de l'Institut des Territoires.</p> <p>24.05.2017 Rencontre avec le MDDELCC le 24 mai 2017, présentation de la problématique à M. Yves Marquis. Voir note de M. Nicolas Bergeron de « Institut des territoires ».</p> <p>18.07.2017 Offres de services à venir de M. Denis Monette, entrepreneur, et de M. Nicolas Bergeron, biologiste de l'Institut des territoires.</p> <p>08.09.2017 Rencontre avec le MDDELCC en compagnie d'un technologue et d'un représentant de la Ville.</p> <p>23.10.2017 Réception des plans de faisabilité pour projet de drainage, produits par la firme Mirtec.</p> <p>26.10.2017 Rencontre avec Messieurs Bellehumeur, Boutin et Lafontaine pour explications sur les plans de faisabilité. Il y a questionnement (Est-ce que le fossé sera de niveau avec le terrain existant?). Nous devons rejoindre l'ingénieur pour la question.</p> <p>09.11.2017 Accusé de réception du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suite au dépôt de la demande d'autorisation.</p> <p>10.01.2018 Rencontre à l'hôtel de ville où sont présents Messieurs Bellehumeur, Dydzak, Lafontaine et Taché pour répondre à une demande de rencontre de M. Bellehumeur.</p> <p>30.04.2018 Réception du certificat d'autorisation émis par le MDDELCC.</p> <p>11.05.2018 Contrat donné à l'arpenteur-géomètre pour la description de la servitude.</p> <p>08.06.2018 Contrat donné au notaire pour la rédaction de l'acte de servitude.</p> <p>24.07.2018 Discussion avec le notaire Voizard à son bureau suite à la décision de ne pas signer la servitude avant que les travaux soient complétés. Le notaire fait le suivi avec M. Bellehumeur. Les travaux doivent être faits en période d'étiage (plus bas niveau d'eau), et ce, au plus tard en août 2019.</p> <p>09.01.2019 Un projet de lettre sera préparé pour le non-respect des délais prévus au permis de démolition et la lettre devrait être envoyée dans la semaine du 14 janvier.</p> <p>22.01.2019 Une lettre a été préparée et remise au directeur général.</p> <p>07.03.2019 Rencontre au bureau avec Messieurs Bellehumeur, Boutin, Lafontaine et Taché pour discuter 1. De la servitude, 2. De la démolition.</p> <p>22.03.2019 Rencontre entre l'assureur, M. Lafontaine et M. Taché.</p> <p>27.03.2019 Rencontre à l'hôtel de ville entre MM. Bellehumeur, Boutin, Dydzak et Lafontaine.</p> <p>17.06.2019 Travaux de démolition en cours; il ne reste que la cheminée et des matériaux au sol.</p> <p>25.06.2019 Travaux de démolition terminés.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
169	Anik Malette 6, avenue des Amiraux	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m ²	<p>01.11.2017 Inspection finale du permis n° 2017-042. Le quai devait avoir une superficie de 41 m² mais il mesure 42.55 m². De plus, 11.15 m² (2 rampes) ont été ajoutés, totalisant 53.7 m² de superficie alors que la réglementation exige un maximum de 41 m². Un excédent de 12.7 m² est constaté. Une lettre sera envoyée au propriétaire lui demandant de régler la situation au plus tard le 31 mai 2018.</p> <p>--- Projet de lettre en cours, sera envoyée à la fin de mars 2018.</p> <p>22.03.2018 Lettre envoyée, délai 31 mai 2018.</p> <p>31.05.2018 Inspection, aucune modification, les mesures sont les mêmes qu'en 2017.</p> <p>04.07.2018 Courriel envoyé demande de communiquer avec le Service d'urbanisme.</p> <p>11.07.2017 Confirmation verbale au gardien que la réglementation des quais (grandeurs) demeure la même.</p> <p>20.07.2018 Le directeur de l'urbanisme informe le Conseil qu'il procédera à l'émission d'un constat d'infraction. M. Tremblay demande d'attendre; il va communiquer avec M. Roy pour lui faire part de la situation.</p> <p>23.07.2018 Maxime Ouimet demande une rencontre au 6, avenue des Amiraux.</p> <p>25.07.2018 Rencontre avec M. Ouimet sur place. Une entente est prise à l'effet que des sections seront coupées et enlevées. Il demande de lui donner du temps car il doit enlever l'élévateur et bouger les quais et c'est une période très achalandée en ce moment. Un délai sera accordé jusqu'au 15 octobre 2018.</p> <p>17.08.2018 Réception d'un courriel de M. Ouimet mentionnant qu'il enlèvera les quais à partir du mois d'octobre et nous enverra un plan révisé.</p> <p>20.11.2018 Inspection faite. Impossible de mesurer le quai car il y a trop de neige. À revoir au printemps 2019.</p> <p>04.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet pour lui demander d'enlever les rampes d'amarrage qui sont toujours en place. Je lui mentionne que si rien n'est fait un constat sera émis.</p> <p>08.07.2019 Message texte envoyé à M. Ouimet de me téléphoner. Aucune nouvelle de sa part. Visite au domicile de Mme Malette; 2 véhicules sont sur place mais aucune réponse à la porte après 3 tentatives.</p> <p>10.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet. Il va demander à Mme Malette de m'appeler jeudi matin. J'informe M. Ouimet que si rien n'est fait des constats d'infraction seront émis à toutes les semaines tant que la situation ne sera pas réglée.</p> <p>10.07.2019 M. Ouimet me rappelle pour m'informer qu'il va enlever les rampes aujourd'hui.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
172	Gabrielle Congiu 18, avenue de Versailles	Location de type « Airbnb »	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.</p> <p>03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.</p> <p>20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.</p> <p>07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dyzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.</p>
173	Daniel Meyer Ouaknine 3, place d'Artois	Location de type « Airbnb »	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Lettre non envoyée car aucune offre n'a été trouvée sur Internet.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
174	Judith Fetzer 4, avenue de Condé	Location de type 8« Airbnb »	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>14.12.2018 Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête</p> <p>21.12.2018 Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.</p> <p>16.01.2019 Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.</p> <p>Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.</p> <p>08.05.2019 Émission de 2 constats d'infraction.</p> <p>05.07.2019 Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
179	Greg Mitelman 8, avenue de Guyenne	Présence de 2 quais sur la propriété	<p>26.06.2018 Lettre envoyée demandant d'enlever le quai près de la plage car un seul quai est autorisé par lot riverain, délai 16 juillet 2018.</p> <p>09.07.2018 Courriel reçu mentionnant qu'il a demandé à M. Labelle de déplacer le quai sur sa propriété (quai effectivement déplacé mais toujours sur la plage), que personne n'a de problème avec ce quai et qu'il ne veut pas l'abandonner avant d'avoir essayé toutes les possibilités d'agrandir son quai actuel.</p> <p>20.07.2018 Courriel déposé au Conseil. Délai 15 jours pour enlever le quai.</p> <p>01.08.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé. Délai de 15 jours suivant la réception pour enlever le quai ou un constat d'infraction sera émis sans autre avis. Inspection prévue le 20 août 2018.</p> <p>23.08.2018 Réception de 2 lettres de Me Neil G. Oberman de Spiegel Sohmer inc., l'une concernant une lettre envoyée à M. Mitelman le 09-08-2017 suite à sa demande de dérogation mineure et l'autre concernant la lettre que nous lui avons envoyée le 01.08.2018 lui demandant pour la seconde fois d'enlever le quai près de la plage. Dans ces lettres, il demande de lui fournir plusieurs documents.</p> <p>29.08.2018 Après discussion avec Me Provost, il est convenu d'émettre un constat d'infraction pour contrôle de la végétation dans la bande riveraine. Libellé approuvé par Me Provost.</p> <p>29.08.2018 Émission d'un constat d'infraction. Celui-ci n'a pas été envoyé suite à la demande des avocats.</p> <p>21.12.2018 Discussion en caucus, rencontre aura lieu en janvier avec J.D./ L.L. Monsieur Dydzak demande à F.T. de lui fournir des informations au dossier.</p> <p>09.01.2019 Information transmise au Maire. Un constat d'infraction pourrait être émis en vertu du règlement de zonage numéro 2006-493, article 7.3.1 Constructions et ouvrages prohibés et contrôle de végétation. (Information demandée par M. Dydzak)</p> <p>25.02.2019 Rencontre prévue dans la semaine du 25 février au 1^{er} mars 2019 entre MM. Dydzak, Lafontaine et Taché.</p> <p>24.04.2019 Rencontre avec M. Dydzak. Il me pose des questions sur l'historique du dossier et m'informe qu'il a discuté avec l'avocat de M. Mitelman, lui demandant que son client enlève la section du quai dans la bande riveraine. Un suivi devra être fait avec M. Dydzak.</p> <p>10.05.2019 Suite à la conversation téléphonique du 6 mai 2019 entre MM. Dydzak, Lafontaine, Taché et Me Oberman, courriel envoyé à ce dernier pour confirmer que son client devra se conformer pour le 7 juin 2019.</p> <p>10.05.2019 Courriel reçu de Me Oberman. Son client lui a demandé de nous informer qu'il a mandaté quelqu'un pour exécuter les travaux et qu'il considère que l'affaire est close.</p> <p>17.06.2019 Prise de photos de la section de quai toujours présente dans la bande riveraine.</p> <p>18.06.2019 Émission d'un constat d'infraction.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
182	Émilie Savard Gorak Jonathan Marcoux 2, avenue des Rossignols	Location de type « Airbnb »	29.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre. 26.02.2019 Courrier recommandé non réclamé. Transmission par courriel de la lettre du 29.01.2019. Mme Savard Gorak nous répond qu'ils vont retirer leur annonce.
183	Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux	Location de type « Airbnb »	16.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé. 15.02.2019 Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois. 03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits.
184	Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs	Location de type « Airbnb »	03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018)
185	Mylène Sarrazin Luc Latreille 9, avenue Grenoble	Location de type « Airbnb »	14.05.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 30 nuits. Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.

LISTE DES CORRESPONDANCES

Séance du 19 juillet 2019

Date	Expéditeur	Sujet	Action
19 juin 2019	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Invitation pour participer à 2 journées d'information intitulées « vers une meilleure qualité de vie en éliminant le bruit environnemental » qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal en novembre 2019	Classement
20 juin 2019	MRC des Pays-d'en-Haut	Résultats de nos demandes d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) Sécurité nautique sur les lacs Dupuis, du Nord et Masson : refusé Bonification des sentiers récréatifs et mise en valeur du lac Castor : accepté pour 7 500 \$	Classement
2 juillet 2019	Cabinet du Premier ministre	Accusé de réception pour l'invitation au Tournoi de golf, mais indisponible pour participer.	Classement
2 juillet 2019	M. Patrick Dumont	Il est la personne qui avait fait les montages de roches près de la fontaine. Après s'être aperçu que les roches avaient été collées, il se montre intéressé à collaborer avec la Ville si nous avons d'autres projets.	Classement
9 juillet 2019	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Nouvelle campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable « mon empreinte bleue »	Classement